

	Instrument	Autorisations d'engagement 2024 et 2025		Recommandations d'I4CE pour 2026	
		LFI 2024 (en mds€) [Exécuté 2024]	2025 LFI (en mds€)	Évolution des AE	Politiques relais à mettre en place dans et hors PLF
Bâtiments	MaPrimeRenov' dont	3,7 [1,5]	2,3	→	Maintien des crédits et ciblage : des ménages modestes pour maximiser l'effet déclencheur de chaque euro public ; des rénovations les plus rentables collectivement
	• <i>Isolation par geste</i>	0,16	~0,2	↘	Les CEE prennent le relais pour financer un plus grand nombre de rénovations. Condition : hausse de l'enveloppe CEE et « toilettage » du dispositif
	• <i>Changement de systèmes de chauffage</i>	0,73	~0,6	→	Mise en place d'un système de quotas sur les distributeurs de chauffage pour prendre progressivement le relais de la dépense publique.
	• <i>Rénovations d'ampleurs</i>	1,9	~1,6	↗	Maintien de l'obligation de rénovation sur les propriétaires bailleurs et du dispositif éco-énergie tertiaire (décret tertiaire) Adoption d'une trajectoire de réduction de l'écart de fiscalité entre l'électricité et le gaz importé
	Bâtiments publics de l'État	0,9	0,9	→	Création de la Foncière pour les bâtiments publics, avec le mandat de recycler les revenus de la valorisation du patrimoine vers la rénovation des bâtiments
Mobilité individuelle	Aides à l'action de véhicules propres	1,5 [1,8]	0,5	→	Poursuivre l'augmentation progressive du malus automobile et – vu les incertitudes sur les CEE – maintenir son alter ego, le bonus, dans le budget.
	• Bonus écologique	~1,4	0,5 + CEE	→	
	• <i>Leasing social</i>	~0,3	CEE	↗ CEE	Compléter la réglementation sur le verdissement des flottes de véhicules des grandes entreprises, en réduisant les avantages fiscaux dont elles bénéficient pour les véhicules thermiques
	Pour rappel : recettes du malus écologique	0,6 (PLF 2024)	1,4 (PLF 2025)	↗	
	Amortissement des véhicules d'entreprises (exemple de dépense fiscale à réformer ; estimation I4CE)	~2,7, dont 2,4 pour les véhicules thermiques	~2,6 dont 2,2 pour les véhicules thermiques	↘	Sécuriser – dans les CEE désormais – une offre de <i>leasing</i> social de véhicules électriques pour 2026 et 2027. Condition : hausse de l'obligation CEE et « toilettage » du dispositif Maintenir le calendrier des normes européennes sur les émissions des véhicules neufs (et l'interdiction de vente de nouveaux véhicules thermiques en 2035)

	Instrument	Autorisations d'engagement 2024 et 2025		Recommandations d'I4CE pour 2026	
		LFI 2024 (en mds€) [Exécuté 2024]	LFI 2025 (en mds€)	Évolution des AE	Politiques relais à mettre en place dans et hors PLF
Infrastructure de transport	Programme 203 et soutiens de l'AFITF	8,7	7,9	↗	Dans une logique de panier de ressources, jouer sur toutes les ressources existantes plutôt que sur une seule : taxes sur les modes de transport émetteurs, recettes de la vente des quotas ETS, versement mobilité, fonds de concours SNCF élargi aux concurrents, contributions des usagers...
	Exemple de ressource additionnelle : kérosène non taxé pour le transport aérien (estimation I4CE)	~3,5 (0,7 dont transport aérien national)	~3,5	↘	
Adaptation	Fonds Barnier	0,23	0,3	↗	<p>Instauration d'un réflexe adaptation pour tous les investissements publics et privés (PNACC)</p> <p>Faire de l'adaptation un critère de performance des crédits budgétaires de certains programmes. Par exemple pour le programme 348 sur les bâtiments de l'État</p> <p>Ouvrir une discussion au parlement sur l'opportunité de donner une portée normative à la trajectoire de référence d'une France à +4°C (TRACC)</p>
	Fonds Érosion côtière	0	0	↗	
	Agences de l'eau (hausse de la redevance)	2,3	2,3	↗	
	Mission Adaptation pour accompagner les collectivités locales	0	Pas de budget spécifique	↗	
Collectivités	Fonds Vert	2,5 [1,6]	1,2	→	<p>Reconduction du Fonds Vert accompagnée d'une évolution des modes de gestion pour le rendre plus prévisible et efficient</p> <p>Élaborer une trajectoire de financement de l'investissement public local permettant, par l'évolution des dotations, de la fiscalité transférée et le recours à l'emprunt, de maintenir un niveau d'investissement dynamique sur la période 26-32.</p>
Agriculture et alimentation	Planification écologique de l'agriculture et de l'alimentation	0,8 [0,5]	0,3 (PLF 2025)	→	<p>Orienter les crédits restants de la planification écologique vers des mesures contribuant à la fois à la transition, à l'adaptation, et à l'indépendance stratégique</p> <p>Explorer de nouvelles politiques pour inciter l'aval de la filière agricole à financer la transition des exploitations et des filières</p>
Renouvellement forestier et filière bois	Investissement pour le renouvellement forestier et la filière bois	~0,2		→	Maintenir les financements et prioriser les crédits vers les stratégies sans regret (forêts déjà dégradées notamment) et les usages matière du bois.